



Section Tennis

Saison 2022/2023

Lancement de la saison tennis à Nibelle le 1^{er} mars !

De nouveaux tarifs (en baisse) et de nouvelles formules d'adhésion vous sont proposés : un tarif couple ainsi qu'un tarif famille quel que soit le nombre d'enfants mineurs. Le montant de la caution est également revu à la baisse. Voir tous les tarifs ci-dessous. Si vous souhaitez jouer, vous devez vous mettre à jour de votre cotisation 2022/2023.

Merci de déposer votre chèque à l'ordre de NLR ainsi que le bulletin d'inscription (ci-dessous) au 28 rue st Sauveur à Nibelle 45340. Merci également de prendre contact pour restituer les badges et la clé en cas de non renouvellement.

Pour les nouveaux adhérents, un badge ainsi qu'une clé de court seront à prendre à cette adresse moyennant une caution de 5€ restituée en fin d'adhésion avec retour des badges et de la clé.

Fonctionnement

A - Disposition générales

Au sein de NLR, le fonctionnement de la section tennis est assurée par un bureau composé de :

Daniel Marois, 28 rue st Sauveur 06 84 14 81 40 ou 02 38 32 00 54 (administratif)

Marc Bourdieu, 60 rue de la cave (relations avec autres clubs et professeurs ; aide à l'organisation de rencontres sportives) 06 58 12 47 25

B - Cotisations tennis + adhésion NLR

Un système d'abonnement est mis en place à partir du début du mois de mars pour une durée d'un an.

Quelle que soit la date d'inscription, le renouvellement se fait en mars :

Type d'inscription	Tranche d'âge	Cotisation tennis	Adhésion NLR
Individuelle	Jusqu'à 10ans	15€	gratuite
	De 10 à 18 ans	15€	5€
	Plus de 18 ans	25€	10€
Couple	Plus de 18 ans	45€	10€ + 10 €
Famille 2 personnes + Enfant(s) mineur(s) (quel que soit le nombre)	Plus de 18 ans	60€	10 € + 10 €
	Moins de 18 ans		5€ par enfant mineur de plus de 10 ans

Un badge est attribué à chaque adhérent. Une clé donnant accès aux deux courts est délivrée par famille moyennant une **caution de 5€** qui sera restituée lors du retour de la clé et des badges en cas de non renouvellement d'adhésion.

C - Réservations

L'accès aux courts est réservé aux membres à jour de leur cotisation. Les réservations sont à effectuer suivant les modalités suivantes.

- 1) La réservation se fait sur un tableau correspondant à chaque court et s'effectue à l'aide de **deux badges personnalisés**. Un des deux badges doit être placé sur le tableau au maximum quatre jours avant la date de réservation (les week-end et jours fériés bénéficient d'un autre règlement)
- 2) Le second badge doit être ajouté au tableau au moins 6 h avant l'heure réservée.
- 3) Les heures non réservées sont utilisables à tout moment sans réservation préalable (les deux badges doivent alors être apposés)
- 4) Pour les week-end et jours fériés, la réservation ne peut se faire plus de 24 h (heure pour heure) avant l'heure de jeu.

D - Adhésions hebdomadaires

Une adhésion hebdomadaire est possible pour sept jours consécutifs de date à date pour un coût de 30€ le court pour deux à quatre joueurs quel que soit l'âge et la durée d'utilisation (en respectant le principe de réservation). Cet abonnement est assorti d'une caution de 30€ et est à retirer :

Au Restaurant- bar le « Relais st Sauveur », (22rue st Sauveur) à Nibelle

ou au Bar-tabac « Le Madygan » (38 rue st Sauveur) à Nibelle

Pour ces réservations ainsi que les locations horaires, il vous est demandé de ne pas venir aux horaires de service de ces bars /restaurants. Merci pour eux.

Les dispositions générales du règlement et les modalités de réservations s'appliquent également à cette formule.

E - Location horaires

La location d'un court pour une heure est possible pour 2 à 4 joueurs au prix de 8€ de l'heure. Une caution de 30€ est demandée ; ces réservations sont à effectuer aux mêmes lieux que les adhésions hebdomadaires.

F - Invitations

Il en est de même pour les invitations ; celles-ci se font par un adhérent qui souhaite inviter de 1 à 3 joueurs non adhérents. L'adhérent doit acquérir un ticket horaire aux lieux précédemment cités pour un montant de 3€ . L'heure est réservée suivant les modalités générales, avec le badge de l'adhérent auquel est ajouté le ticket d'invitation.

Les invités ne sont pas couverts par l'assurance de l'association.

G - Règlement intérieur

- 1) **Une réservation avec un seul badge est considérée comme nulle** (sauf pour invitation)
- 2) **Un joueur ne peut jouer avec un autre badge que le sien**
- 3) Tout retard supérieur à 15mn annule la réservation, la priorité est accordée aux joueurs suivants
- 4) Les chaussures de tennis sont obligatoires et doivent être propres pour pénétrer sur les courts. Un balai est également à votre disposition pour maintenir le court en bon état.
- 5) L'enceinte des courts est rigoureusement réservée à la pratique du tennis.
- 6) **Après utilisation, le court doit impérativement être refermé à clé.**
- 7) En cas de litige, l'Association NLR est seule compétente pour prendre des décisions

